



ERP. Établissements Recevant du Public.

Changer ses locaux professionnels en locaux commerciaux pour faire face à la crise grâce à la vente directe peut être une solution. Il faut tout de même se rappeler que les règles de sécurité pour les ERP sont très strictes.

Avant de vous lancer dans des travaux parfois coûteux, renseignez-vous auprès de votre mairie, de votre préfecture et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Les règles incendies sont lourdes. Il existe également des normes concernant les structures et leur résistance. Ces obligations doivent être regardées avec soin, lorsque se sont des serres qui sont choisies pour accueillir les futurs clients. Enfin depuis quelques années les règles de sécurité se doublent d'obligations d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Avant de vous lancer, vous devrez déposer un dossier en mairie (4 exemplaires!!). Ce dossier comporte de nombreuses pièces, dont des plans. Certains documents comme la notice de sécurité sont disponibles auprès des SDIS. En tout état de cause, les mairies doivent fournir la liste.

Votre dossier complété, il passera en commission. L'ensemble des démarches peut prendre jusqu'à 5 mois, voire plus. Ne commencez aucun travaux avant la décision finale. Vous pourriez être obligé de démolir. Avec l'administration on est jamais trop prudent.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

Simplification!

La France est une contrée où l'on trouve plus de lois et règlements que d'habitants. Les autorités ont donc décidé, de simplifier. Pour cela elles demandent leur avis aux organismes, syndicats et corps intermédiaires.

Dans ce cadre nous avons transmis à la C.R. (en charge du dossier) plusieurs mesures concernant l'obtention du Certiphyto et les produits phytosanitaires.

Nous avons pointé du doigt : les différences d'étiquetage entre les EPI et les produits phyto ; demandé une refonte des règles de stockage ; constaté que les sources documentaires se contredisent entre elles et exigé une base de données unique, consultable gratuitement.

L'ensemble des propositions collectées à travers le pays, seront examinées par diverses commissions et donneront lieu à de nombreux textes législatifs. C'est tout le charme de notre beau pays. Dès que l'on simplifie, on empile.

UNIPHOR

29 C Bd Edgar Quinet 75014 PARIS
Tél. : 01 43 21 43 49 Fax : 01 43 21 49 93
Mail : bureau-uniphor@orange.fr
site : www.uniphor.fr

EN BREF...

AG Statutaire

La prochaine Assemblée Générale statutaire de notre mouvement se déroulera :

Lundi 29 septembre 2014
A Partir de 10h

Dans les locaux de l'UNIPHOR
29C Bd Edgar Quinet - 75014 PARIS

Les convocations sont en cours d'envoi.



Retrouvez l'intégralité des actus de l'UNIPHOR sur www.uniphor.fr